



## **GARANTIE WEKOS**

L'usine WEKOS assure la garantie de ses appareils dans la mesure où ceux ci ont été achetés auprès de l'un de nos revendeurs.

Cette garantie prend effet à la date de l'établissement de la facture et couvre pour une période de :

- 3 ans : tous éléments structurels de l'appareil.
- 2 ans :
  - ♦ les pièces en fonte de protection : grille, parcours de fumées, cadre de fermeture, buses, pieds.
  - ♦ les pièces électriques tels que : ventilation, horloge, résistances, plaque.
  - ♦ les pièces émaillées tels que : lèches-frites, panneaux, intérieur de four, poignées.
  - ♦ les pièces métalliques tels que : poignées vis, rondelles, bouton, cadre, déflecteurs.
  - ♦ les éléments de décoration tels que : carrelages, panneaux émaillés, pierre ollaire.

Sont exclus de la garantie, tout les consommables ou pièces d'usure comme les joints, brique réfractaire. En outre elle ne couvre pas les vitres, la peinture et tous les incidents découlant de l'utilisation (non conforme à la notice et aux réglementations en vigueur), de la négligence et de défaut de surveillance du feu, ou d'entretien et installations non conformes aux notices (excès de tirage etc...)

Dans tous les cas la garantie se limite au remplacement matériel des pièces, et ne couvre pas le montage ni la reconstruction d'un habillage dans lequel notre appareil aurait été encastré. L'utilisateur prendra en charge les frais de main d'œuvre, déplacement, dans le cas où il n'aurait pas d'accords avec le revendeur.

Garantie bouilleur : 10 ANS dans le cas d'un montage avec le module hydraulique T BACK, la garantie se limitant à la réparation du bouilleur.

Pour toute prise en charge, veuillez vous adresser directement chez le distributeur qui à vendu l'appareil avec sa facture à l'appui.



**ATTENTION !**

Le bon de garantie ci-joint doit nous être obligatoirement retourné dans les 10 jours après l'édition de la facture. Aucune prise en charge ne sera acceptée sans ce document complété.